

SEANCE DU 22 OCTOBRE 2020

Le Jeudi 22 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur David LAMBION, Maire.

Convocation du : 1^{er} octobre 2020

Étaient présents : Mmes CHAPEAU Andgélika, LEMESLE Sandrine, TETELIN Marion, MM. BUQUET Thierry, FERON Guillaume, GODEFROY Noël, MARIN Benjamin, RABAULT Jean-Louis, MAUGER Philippe.

Excusé : FLAMENT Gary ayant donné pouvoir à M. LAMBION David

Secrétaire de séance : M. MARIN Benjamin

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-Verbal du conseil municipal du 02 et 10/07/2020 ;
2. Convention de mise à disposition du restaurant scolaire pour le périscolaire de la Com. Com. ;
3. Renouvellement du bail de la parcelle agricole ;
4. Colis de Noël ;
5. Aide au chauffage ;
6. Renouvellement de l'adhésion à l'Amicale du Personnel de la Com. Com. pour 2021 ;
7. Délibération autorisant le versement de l'acompte 2021/participation communale au SIVOS ;
8. Manifestations communales 2021 ;
9. Questions diverses.

1 – PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/07/2020 et du 10/07/2020

Le procès-verbal de la séance du 2 juillet et du 10 juillet 2020 a été lu, approuvé et signé par les conseillers municipaux.

2 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU RESTAURANT SCOLAIRE POUR LE PERISCOLAIRE DE LA COM. COM.

Délibération n°26/2020 :

Considérant la délibération n° 7/2011 en date du 10 février 2011 et n° 4/2015 du 29 janvier 2015,

Monsieur le Maire présente le projet de convention de mise à disposition, par la Commune de Gueutteville-les-Grès, à la CCCA des locaux du Restaurant scolaire situé 41 rue du Four à Pain à Gueutteville-les-Grès concernés par l'activité « périscolaire » et demande aux conseillers municipaux de se prononcer.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ⇒ de renouveler la convention de mise à disposition, par la Commune de Gueutteville-les-Grès, à la CCCA des locaux du Restaurant scolaire situé 41 rue du Four à Pain à Gueutteville-les-Grès pour une durée de trois ans (2021 – 2022 et 2023) ;
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec la CCCA et tout acte y afférent.

3 – RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LA PARCELLE AGRICOLE

Délibération n°27/2020 :

VU le bail de petite parcelle agricole consenti à Monsieur Nicolas BOUTEILLER en date du 1^{er} janvier 2018 pour la location d'une pièce de terre en labour d'une contenance de 49 ares 40 centiares sise à Gueutteville-les-Grès et cadastrée ZH 9,
Considérant l'échéance du bail,
Monsieur le Maire propose au conseil municipal le renouvellement.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ⇒ Décide de renouveler le bail de petite parcelle agricole cadastrée ZH 9 à Monsieur Nicolas BOUTEILLER pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2021 moyennant un loyer annuel de 123,40 € révisable chaque année selon la variation de l'indice national des fermages.
- ⇒ Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bail et tous les documents nécessaires.

4 – COLIS DE NOEL

Délibération n°28/2020 :

Considérant la délibération n° 23/2017 du 16 novembre 2017,
Monsieur le Maire rappelle que le CCAS accordait un colis de Noël aux personnes domiciliées à Gueutteville-les-Grès âgées d'au moins 65 ans,
Le montant du colis de Noël est fixé à 60 € depuis 2013 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ **Décide** de fixer le montant du colis de Noël à 60 € ,
- ⇒ **D'attribuer** un colis de Noël aux personnes d'au moins 65 ans (la liste des bénéficiaires sera fournie annuellement),
- ⇒ **Décide** que les bons seront à retirer chez Monsieur BOULIER, épicier ambulancier,
- ⇒ **Décide** de ne pas attribuer le colis de Noël aux résidents secondaires.

5 – AIDE AU CHAUFFAGE*Délibération n°29/2020 :*

Vu la délibération n° 24/2017 du 16 novembre 2017 fixant le montant de l'aide au chauffage,

Monsieur le Maire rappelle que le CCAS accordait une aide au chauffage aux personnes domiciliées à Gueutteville-les-Grès âgées d'au moins 70 ans (limitée à une aide annuelle par foyer),

Monsieur le Maire rappelle que le montant de l'aide au chauffage est de 100 € depuis 2019.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le montant de l'aide au chauffage à compter de 2020,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ **Décide de fixer** le montant de l'aide au chauffage à 100 €,
- ⇒ **fixe** les conditions pour être bénéficiaire de cette aide, à savoir :
 - les foyers dont une personne au moins est âgée de 70 ans,
 - avoir une résidence principale sur la commune (cf. délibération n° 5/2003 du 4 avril 2003 du CCAS);
 - les bénéficiaires devront fournir leur avis d'imposition sur les revenus de l'année N-1 et ne devront pas dépasser le barème ci-dessous :

* (RFR = Revenu Fiscal de Référence)

Nombre de parts	Barème
1	RFR/12 ≤ 1300 €
1,5	RFR/12 ≤ 1700 €
2	RFR/12 ≤ 2200 €

6 – RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'AMICALE DU PERSONNEL DE LA COM. COM. POUR 2021*Délibération n°30/2020 :*

Monsieur le Maire propose le renouvellement de l'adhésion de la Commune à l'Amicale du personnel de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre pour l'année 2021.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ⇒ Décide de renouveler son adhésion à l'amicale du personnel de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre pour 2021.

**7 – DELIBERATION AUTORISANT LE VERSEMENT DE
L'ACOMPTE 2021/PARTICIPATION COMMUNALE AU SIVOS**

Délibération n°31/2020 :

Considérant la délibération du 18 juin 2018 du Comité Syndical du SIVOS de Gueutteville-les-Grès concernant le versement d'acompte en début d'année sur la participation financière des Communes adhérentes, Monsieur le Maire propose de prendre une délibération l'autorisant à régler cet acompte avant le vote du budget primitif 2021,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ⇒ Décide d'autoriser Monsieur le Maire à régler l'acompte 2021 dû au SIVOS de Gueutteville-les-Grès sur le budget 2021 et avant le vote du budget.
- ⇒ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

8 – MANIFESTATIONS COMMUNALES 2021

La crise sanitaire de l'épidémie de la COVID 19 interdisant les rassemblements de personnes nous oblige à annuler (ou reporter) les manifestations communales :

- le repas des aînés prévu habituellement début octobre a été annulé

NOEL DES ENFANTS : Monsieur le Maire propose de distribuer des chocolats aux enfants. Le Conseil Municipal demande un temps de réflexion.

TELETHON : l'organisation d'un repas n'est pas envisageable cette année. La Commission des Fêtes se réunira pour prévoir une autre manifestation qui puisse respecter les règles sanitaires.

La Commission des fêtes se réunira pour étudier les possibilités d'organisation des manifestations communales respectant les mesures sanitaires en vigueur.

9 – QUESTIONS DIVERSES

PLUI : Monsieur le Maire présente le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Le CM se prononcera ultérieurement.

DECI : Monsieur le Maire va recevoir la proposition du Bureau d'études en fin de semaine.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROJET DE PLANTATIONS DEVANT LA MAIRIE : Marion et Benjamin ont travaillé sur ce projet.

Aménagement avec plantes à faible développement avec massifs bâchés avec 1 à 2 entretiens par an, plantes locales.

évaluation : 1027 € de fournitures + 4100 € de plantes hors main d'œuvre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

LAMBION David, maire <i>Pouvoir de M. FLAMENT Gary</i>	FERON Guillaume 1er adjoint	RABAULT Jean-Louis 2 ^{ème} adjoint
BUQUET Thierry	CHAPEAU Andgélika	FLAMENT Gary <i>Pouvoir à M. LAMBION David</i>
GODEFROY Noël	LEMESLE Sandrine	MARIN Benjamin
MAUGER Philippe	TETELIN Marion	